

Préside : **Cardinaux Evelyne, Syndique**
Présence : **46 (quarante-six) citoyennes et citoyens actifs pour le point 1**
47 (quarante-sept) citoyennes et citoyens actifs dès le point 2

Non-votants : **3 personnes**

Excusés : **M. Jean Rotzer, Porsel, Membre de la Commission d'énergie et d'urbanisme**
M. Jacques Gremaud, Porsel, Membre de la Commission des naturalisations

Scrutateurs : **1. Mesot Florian, Bouloz**
2. Surchat Rose-Marie, Bouloz

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 35 avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 06 avril 2016

2. Législature 2016-2021

a) mode de convocation des assemblées communales

b) délégation de compétences au Conseil communal pour transactions immobilières

c) nomination de la Commission financière

d) nomination de la Commission d'aménagement et d'urbanisme

e) nomination de la Commission de l'énergie

f) nomination de la Commission des naturalisations

3. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2016-2017-2018

4. Divers

Le procès-verbal soumis à l'assemblée ne sera pas lu sous réserve de l'art. 7 al. 3 de la Loi sur les Communes (LCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Mme la Syndique précise que le Conseil communal souhaiterait apporter une modification à l'ordre du jour, sous point 2 lettre b), pour les transactions immobilières et pour les dépenses communales annuelles.

En effet lors de la préparation du tractanda, nous avons repris ce qui s'était fait au début de la législation précédente. Ensuite, lors de la préparation de l'assemblée, de manière plus précise, le Conseil s'est rendu compte qu'il serait utile de disposer d'un montant annuel alloué à toutes les dépenses communales confondues.

Ceci n'est pas une manière détournée d'essayer de dépenser plus, mais simplement de pouvoir plus facilement, et dans la légalité, faire face à des imprévus qui ne peuvent pas toujours attendre un an de plus et qui sont suffisamment conséquents pour ne pas pouvoir tout à fait être dilués dans le budget de fonctionnement.

Le Conseil communal souhaite donc compléter le point 2, lettre b) du tractanda en y ajoutant le libellé suivant « ...et 40'000.00 fr. par année sur l'ensemble des dépenses communales ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

On passe au vote : Mme la Syndique demande si l'assemblée accepte la modification du tractanda, telle que proposée ? **La modification est acceptée à l'unanimité.**

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (Les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent également enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Mme la Syndique demande s'il y a d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon le nouvel ordre du jour proposé.

* * * *

Mme la Syndique précise que l'assermentation du nouveau Conseil communal a eu lieu le 16 avril dernier et c'est M. le Préfet qui a présidé la séance. Le Conseil communal s'est ensuite reconstitué le mardi suivant, soit le 19 avril.

Mme la Syndique profite de cette occasion pour présenter ou représenter les membres du Conseil ainsi que leurs dicastères respectifs.

- Nathalie Beaud, au Conseil depuis 2010, en charge de la Santé, du Social, de la Bibliothèque de la Veveyse et de la petite enfance
- Jean Gillard, au Conseil depuis 2011, en charge des bâtiments, du cimetière, de l'agriculture, du CSPI et de la PC
- Jean-Claude Bongard, au Conseil depuis 2013, vice-syndic, nouvellement en charge des constructions, de l'énergie et des transports
- Nicolas Favre, nouvel élu, en charge des eaux claires et usées et de la déchetterie
- Ludovic Fragnière, nouvel élu, en charge des routes, de l'aménagement et du tir
- Julien Walker, nouvel élu, en charge des écoles, l'AES, de la culture et des loisirs
- Et elle-même, au Conseil depuis 2011, nouvellement en charge des finances, de l'administration, du personnel et de l'informatique

Le Conseil communal commence à prendre ses marques. Il forme une équipe soudée où respect et collégialité sont les mots d'ordre.

Mme la Syndique assure à l'assemblée que le Conseil communal met tout en œuvre pour faire son travail du mieux possible avec le temps imparti et les connaissances à disposition. Finalement, les Conseillers/ères ne sont que miliciens/nes qui ont à cœur de travailler au plus près de leur conscience afin de favoriser le bien de la collectivité.

En tous les cas, Mme la Syndique souhaite remercier chaleureusement les citoyens/nes pour la confiance témoignée lors des élections du 28 février 2016.

Durant cette législature, le nouveau Conseil communal aura quelques défis à relever. Le dossier du raccordement des bâtiments sis hors-zone devrait nous accompagner durant ces 5 prochaines années. Une réflexion devra être faite afin de trouver des solutions concernant le souhait de la Commune de pouvoir implanter un immeuble LSI sur le territoire communal.

Le bureau communal commence à manquer de place, quant aux archives communales, elles ne sont plus adaptées aux nouvelles normes. Il nous reste encore à savoir si nous pourrions construire les places PC restantes d'ici 2020, sans quoi nous devons restituer le montant de réserve au canton.

Enfin pour terminer, nous devons encore continuer la réflexion concernant la création d'une scène à la Salle polyvalente. Voilà pour les grandes lignes des dossiers principaux.

Il y a plein de défis à relever et il faudra certainement faire des choix puisque nous ne bénéficions pas de l'aisance financière dont nous pourrions rêver.

Et enfin, suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire, nous devons mettre sur pied un conseil des parents qui remplacera ou complètera la commission scolaire.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 06 avril 2016, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. On relève une erreur sur le chiffre de l'article de loi indiqué dans le texte du tractanda, bas de page ; il ne peut pas s'agir de l'art. 7 LCo dans ce cas-là. La Secrétaire communale précise qu'elle va faire un contrôle et la correction sera faite pour les convocations des prochaines assemblées communales.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 06 avril 2016 est approuvé par 45 oui (quarante-cinq oui) ; en outre, il y a une abstention.

2. Législature 2016-2021

a) mode de convocation des assemblées communales

b) délégation de compétences au Conseil communal pour transactions immobilières

c) nomination de la Commission financière

d) nomination de la Commission d'urbanisme, d'aménagement et d'énergie

a) mode de convocation des assemblées communales

Le mode de convocation des assemblées de commune doit être choisi pour la période administrative 2016-2021. Jusqu'à maintenant, il était le suivant :

- a. insertion dans la Feuille officielle
- b. convocation par un tous-ménages
- c. affichage au pilier public

Il s'agit de la solution la plus économique.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le mode de convocation des assemblées communales par une insertion dans la Feuille officielle, un tous-ménages et l'affichage au pilier public est accepté à l'unanimité (46 oui).

b) délégation de compétences au Conseil communal pour transactions immobilières

Mme la Syndique informe l'assemblée que dans le cadre de son mandat, le Conseil communal pourra être amené, d'ici à 2021, à procéder à des ventes, achats, échanges ou donations de terrain. De ce fait, il doit pouvoir, dans des limites fixées par l'assemblée communale, prendre des décisions en ce sens. Cela lui rendra service dans certains cas, auxquels il faudrait donner une suite rapide sans avoir à convoquer une assemblée communale extraordinaire.

Elle donne lecture de l'art. 10 al. 2 de la loi sur les Communes qui stipule que l'assemblée de commune a la faculté de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations immobilières mentionnées sous lettres g à j, dans les limites qu'elle fixe et ce, pour la durée maximale d'une période administrative.

Le Conseil communal demande donc à l'assemblée la délégation de compétence mentionnée sous lettres g à j de l'art. 10 al. 1 LCo, à savoir de pouvoir décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles. Cela concerne également le droit de réméré et/ou de préemption s'ils sont grevés sur les articles concernés.

Cette délégation expirera à la fin de la période administrative 2016-2021.

La limite de délégation proposée et demandée est la suivante :

- jusqu'à concurrence d'une surface de 2'000 m2
- jusqu'à une valeur transactionnelle de CHF 50'000.00 en cas d'achat
- jusqu'à une valeur transactionnelle illimitée en cas de vente
- 40'000.00 fr. par année sur l'ensemble des dépenses communales

Mme la Syndique précise encore que CHF 50'000.00 n'équivalent pas forcément à CHF 25.00 le m2 pour 2'000 m2 de terrain, par exemple.

La discussion est ouverte.

M. Thierry Dewarrat, Porsel (Membre de la Commission financière) demande si le Conseil communal aurait le droit d'acheter 2'250 m2 pour 40'000.00 fr. par exemple.

R. non, ce sera au maximum 2'000 m2 et la valeur transactionnelle en cas d'achat ne pourra pas dépasser 50'000.00 fr.

M. Dewarrat s'inquiète de la délégation de compétence pour une valeur transactionnelle illimitée en cas de vente ; il souhaite savoir si la Commune pourrait vendre, par exemple, l'Auberge communale.

R. nous n'avons pas le droit de vendre des éléments du patrimoine financier sans passer par l'approbation d'une assemblée communale.

Par contre, cette délégation de compétence a servi lorsque nous avons dû vendre l'ancien congélateur de Porsel à la Société de laiterie afin de lui permettre de pouvoir construire son immeuble.

M. Gérard Mesot, Bouloz, constate qu'il y a une limite de montant pour les valeurs transactionnelles en cas d'achat, il serait également bien de prévoir un montant limite pour la valeur transactionnelle en cas de vente.

R. Mme la Syndique répond que cela pourrait préteriter une rentrée financière s'il y a une limite de montant. En effet, par exemple, si nous avons eu une limite à 25'000.00 fr., nous n'aurions pas pu vendre l'ancien congélateur pour 30'000.00 fr.

La Secrétaire communale ajoute que plus le prix de vente est élevé, mieux c'est pour les finances communales.

M. Thierry Dewarrat ajoute qu'en cas de vente, le Conseil communal doit toujours demander le préavis de la Commission financière.

Pour ce qui est de la délégation de compétence de 40'000.00 fr. par année sur l'ensemble des dépenses communales, M. Dewarrat estime que le montant est tout à fait correct. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un dépassement global du budget.

La Secrétaire communale précise que si le Conseil communal doit utiliser, tout ou partie cette délégation de compétence dans l'année, il devra l'expliquer à l'assemblée communale lors de la présentation des comptes. Donc, les citoyens/nes seront informés de l'éventuelle utilisation de cet argent.

Mme la Syndique ajoute que le Conseil communal ne va pas systématiquement utiliser cette somme. C'est seulement pour des imprévus qui n'ont pas pu être inscrits au budget.

La parole n'étant plus demandée. On passe au vote. Le Conseil communal doit s'abstenir pour ce vote.

La délégation de compétences au Conseil communal pour la législature 2016-2021, en matière d'opérations immobilières jusqu'à concurrence d'une surface de 2'000 m2 et jusqu'à une valeur transactionnelle de CHF 50'000.00 en cas d'achat et illimitée en cas de vente et de 40'000.00 fr. par année sur l'ensemble des dépenses communales, est approuvée par 39 oui (trente-neuf) ; en outre, il y a 8 abstention (Conseil + 1 personne).

c) nomination de la Commission financière

La Commission financière doit être réélue pour la période administrative qui s'ouvre ; selon la nouvelle loi sur les Communes, dès 2007, lors de son entrée en vigueur les Communes devront s'attacher, en plus de la Commission financière, un organe officiel de contrôle (fiduciaire par ex.). Néanmoins la Commission gardera son cahier des charges et la loi nous demande de renommer cette Commission.

La Commission financière actuelle se compose de :

- Favre Nicolas, Pont, Président
- Tardin Georges Pont, Membre
- Dewarrat Thierry, Porsel, Secrétaire
- Dévaud Sébastien, Porsel, Membre
- Dénervaud Anne, Bouloz, Membre

Ces personnes ont, jusqu'à maintenant, pu faire valoir leurs connaissances respectives et leur expérience de façon heureuse au sein de la Commission. Le Conseil communal les remercie pour le travail accompli et leur excellente collaboration et leur grand intérêt pour les finances publiques.

1 seul sur les 5 se représente, il s'agit de M. Thierry Dewarrat.

M. Nicolas Favre a été élu au Conseil communal en mars 2016 ; quant à Mme Anne Dénervaud et MM. Sébastien Dévaud et Georges Tardin, ils ont décidé de se retirer.

Pour remplacer ces personnes, il faut trouver quelqu'un. Mme la Syndique demande à l'assemblée si elle a un candidat/e à proposer.

En l'absence de proposition, Mme la Syndique précise que la Commune a cherché des personnes potentiellement intéressées à intégrer cette Commission, il s'agit de :

- Mme Corinne Levrat de Porsel
- M. Marco Picasso de Pont
- M. Pascal Falcy de Porsel
- M. Claude Favre de Pont

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote. Mme la Syndique précise avant le vote que la Commission devra être élue en bloc, soit les 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission financière, soit M. Thierry Dewarrat de Porsel, Mme Corinne Levrat de Porsel M. Marco Picasso de Pont, M. Pascal Falcy de Porsel, M. Claude Favre de Pont sont élus par 45 oui (quarante-cinq). En outre, il y a une abstention.

Mme la Syndique remercie ces 5 personnes de se mettre ou se remettre pour certain, à disposition de notre Commune.

d) nomination de la Commission d'aménagement et d'urbanisme

Mme la Syndique précise qu'un membre a souhaité quitter ses fonctions, il s'agit de M. Michel Goumoëns de Porsel. Nous le remercions vivement pour son travail et son excellente collaboration durant ces quelques années.

Les 2 autres personnes ont accepté de se mettre à nouveau à disposition. Le Conseil en a cherché une troisième. Voici notre proposition :

- Rotzer Jean, Porsel (ancien)
- Gachoud Frédéric, Pont (ancien)
- Tardy Jean-Luc, Bouloz (nouveau)

Mme la Syndique demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, on passe au vote. La Commission devra être élue en bloc, soit les 3 personnes en même temps.

Les 3 membres de la Commission d'aménagement et d'urbanisme, soit M. Jean Rotzer de Porsel, M. Frédéric Gachoud de Pont ainsi que M. Jean-Luc Tardy de Bouloz sont élus à l'unanimité (46 oui).

Mme la Syndique les remercie pour leur mise à disposition pour notre Commune. Ces messieurs œuvreront aux côtés de MM. Jean-Claude Bongard et Ludovic Fragnière, tous deux Conseillers communaux.

e) nomination de la Commission de l'énergie

Jusqu'à maintenant, cette Commission est composée des mêmes personnes que celles dont nous avons parlé au point précédent, soit la Commission d'aménagement et d'urbanisme.

Comme M. Goumoëns et M. Gachoud ont démissionné de la Commission de l'énergie nous soumettons à votre approbation les candidatures des personnes suivantes :

- Medana Schlageter Clotilde de Bouloz (nouvelle)
- Dewarrat Thierry de Porsel (nouveau)
- Rotzer Jean de Porsel (ancien)

Mme la Syndique demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas, on passe au vote.

Les 3 membres de la Commission de l'énergie, soit Mme Clotilde Medana Schlageter de Bouloz et MM. Jean Rotzer et Thierry Dewarrat de Porsel sont élus à l'unanimité (46 oui).

Merci à ces personnes pour leur engagement. Elles vont œuvrer au côté de MM. Jean-Claude Bongard et Jean Gillard, tous deux Conseillers communaux.

f) nomination de la Commission des naturalisations

Voici les personnes qui font partie de la Commission des naturalisations et qui ont accepté un nouveau mandat :

- Mme Claudine Aebischer, Pont
- Mme Cécile Demont, Porsel
- M. Gilbert Cardinaux, Bouloz
- M. Marc Levrat, Porsel
- M. Jacques Gremaud, Porsel

Mme la Syndique demande si l'Assemblée a des propositions à faire. Ceci n'étant pas le cas, on passe au vote des 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission des naturalisations, soit Mme Claudine Aebischer de Pont, Mme Cécile Demont de Porsel, M. Gilbert Cardinaux de Bouloz, M. Marc Levrat de Porsel et M. Jacques Gremaud de Porsel, sont élus à l'unanimité (46 oui).

Mme la Syndique remercie l'ensemble des personnes qui viennent d'accepter un mandat, parfois léger mais souvent important et nécessaire à la bonne marche de la Commune. Elle invite toutes ces Commissions à se réunir, une première fois, dans les meilleurs délais afin de se constituer et d'informer ensuite le Conseil communal sur leur composition. Merci également de lui transmettre les numéros de Natel et adresses mails des membres des Commissions.

3. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2016-2017-2018

Mme la Syndique précise que conformément à la loi sur les communes (LCo), nous devons avoir un organe de révision officiel afin de vérifier et de boucler nos comptes.

Nous pouvons en nommer un pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois. Ainsi, il nous est possible de collaborer pendant 6 ans avec la même Fiduciaire.

Fin 2015, nous sommes arrivés au terme de ce qui nous était autorisé avec la Fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA de Fribourg. Le Conseil communal a donc demandé des offres à 2 fiduciaires.

Ces 2 offres, en termes de montants, ne présentent qu'une légère différence. Pour ce qui est des prestations, elles sont quasiment identiques. Le Conseil communal ne connaît pas personnellement ces deux fiduciaires, cependant elles semblent avoir de bonnes références toutes les deux.

1. SCF Révision SA, Givisiez (recommandée par la Fiduciaire que nous avons eue jusqu'à présent)

- 1'500.00 fr. pour l'aide au bouclage des comptes

- 4'300.00 fr. pour la révision des comptes

TOTAL TTC : 6'264.00 fr.

2. Multifiduciaire Fribourg SA, Bulle (dossier étoffé, bonne présentation, travail poussé en conseils et analyse critique, ont donné 16 références au niveau de la collaboration)

- 5'400.00 fr. pour l'aide au bouclage des comptes et la révision des comptes

TOTAL TTC : 5'832.00 fr.

Différence de prix entre les 2 Fiduciaires : 432.00 fr.

Mme Claudine Aebischer, Pont, demande pourquoi nous n'avons pas demandé d'offre à des fiduciaires qui se trouvent dans la région.

R. nous avons demandé une offre à la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy ; celle-ci étant surchargé de travail a décliné notre demande.

Quelqu'un ajoute que ce ne sont pas toutes les Fiduciaires qui peuvent exécuter ce genre de mandat ; il faut une autorisation spéciale de l'Etat de Fribourg pour cela.

M. Jules Favre, Porsel, demande ce qu'il en est au sujet des coûts par rapport à la Fiduciaire actuelle.

R. Celle de maintenant, a des coûts légèrement plus élevés.

On demande à Mme la Syndique si le Conseil communal a une préférence quant à ces 2 Fiduciaires.

R. Multifiduciaire Fribourg SA à Bulle.

Rapport de la Commission financière (de l'ancienne Commission, qui était en fonction jusqu'à la nomination de la nouvelle Commission, donc jusqu'à ce 21 juin).

Mme la Syndique donne la parole à M. Thierry Dewarrat qui précise ce qui suit :

La Commission financière a pris connaissance des offres à disposition du Conseil communal pour l'aide au bouclage des comptes et la révision pour la période 2016 à 2021, à savoir :

- SCF Fiduciaire SA à Givisiez pour un montant global de CHF 5'800.00 HT
- Multifiduciaire Fribourg SA à Bulle pour un montant global de CHF 5'400.00 HT

Après analyse, et n'ayant pas pu identifier de différence quant aux prestations proposées par l'une ou l'autre des sociétés, la Commission financière propose de suivre le Conseil communal dans sa proposition d'attribuer au moins disant, c'est-à-dire, à la Société Multifiduciaire Fribourg SA à Bulle pour un montant de CHF 5'400.00 HT.

* * * *

Mme la Syndique demande s'il y a encore des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, on passe au vote.

La fiduciaire proposée par le Conseil communal et la Commission financière, à savoir Multifiduciaire Fribourg SA à Bulle pour un montant de CHF 5'832.00 (TTC) comme organe de révision pour les comptes de la Commune pour une durée de 3 ans, soit comptes 2016 – 2017 et 2018 est acceptée par 44 oui (quarante-quatre) ; en outre, il y a 2 abstentions.

4. Divers

Madame la Syndique donne la parole à M. Jean-Claude Bongard pour des explications sur deux dossiers :

1. TRANSPORTS PUBLICS – présenté par Bongard Jean-Claude, Vice-Syndic à l'aide du beamer

Démarches pour une amélioration
des transports publics dans notre
commune



- ▶ Jean-Claude Bongard
- ▶ Juin 2016

04.10.2015

- ▶ Séance avec Roland Mesot (député)
- ▶ Rédaction d'une motion pour le Grand Conseil

03.12.2015

- ▶ Réception d'une réponse négative venant du Conseil d'Etat

14.12.2015

- ▶ Obtention d'un bus direct pour le retour des élèves du C.O.

10.05.2016

- ▶ Demande à la RGV (Région Glâne/Veveyse) d'une discussion avec la Commission de Pilotage

19.05.2016

- ▶ Réception d'informations concernant des changements positifs dès décembre 2017 pour le sud du canton

30.05.2016 au 06.06.2016

- ▶ Consultations des nouveaux horaires par les experts
- ▶ Envoi de leurs propositions aux communes

06.06.2016 au 13.06.2016

- ▶ Retour des ajouts et corrections faits par la commune

09.06.2016

- ▶ Envoi d'une lettre au SMO (Service de la Mobilité) pour demande de courses supplémentaires dès décembre 2016
- ▶ Envoi d'un mail à la RGV suite à la demande d'un citoyen

M. Bongard ajoute que des changements significatifs devraient avoir lieu pour 2018 les transports publics desservant le sud du Canton ainsi que notre Commune. En 2017, ce seront la Sarine et la Singine qui verront leurs transports s'améliorer. Comme précisé ci-dessus, nous avons quand même adressé un courrier au Service de la mobilité (SMo) à Fribourg pour demander des courses supplémentaires pour notre Commune, dès 2016.

Nous faisons le maximum, en collaboration avec la Région Glâne-Veveyse (RGV), pour obtenir des transports nous permettant d'arriver avant 8 h 00 à Fribourg et à Lausanne. Sitôt que nous pouvons le faire, nous écrivons des courriers, nous relançons le SMO et nous parlons avec les membres de la RGV.

M. Pierre-Yves Fuchs, Porsel, tient à préciser que si les bus ont du retard le matin (3-4-5 minutes) et c'est parfois le cas, alors les usagers manquent la correspondance.

R. M. Bongard prie M. Fuchs de mentionner ce problème directement aux TPF.

M. Fuchs lui répond qu'il a déjà fait le nécessaire ; rien ne peut être fait s'il n'y a pas de marge de flottement.

R. M. Bongard précise que lui-même avait téléphoné une fois aux TPF à Bulle ; ils s'étaient excusés.

M. Michel Grivel, Porsel, qui est conducteur de bus à Lausanne mentionne le fait que 5 minutes de retard pour un bus est quelque chose de normal. La solution est de décaler la correspondance.

Il ajoute qu'il n'aime pas être en retard lorsqu'il conduit le bus mais parfois il n'a pas le choix, par exemple quand il y a de la neige ou autre, cela peut donner un retard de 10 minutes.

R. M. Bongard rappelle que la Commune fait tout ce qui est en son pouvoir ; 2018 devrait apporter une amélioration pour le sud du Canton et notre Commune au niveau des transports publics.

2. EOLIENNE – présenté par Bongard Jean-Claude, Vice-Syndic présenté à l'aide du beamer

Juillet 2013

- Greenwatt prend contact avec la commune.
 - Informations concernant une possible implantation d'éolienne sur le territoire.

Octobre 2013

- Greenwatt invite le conseil communal à visiter le parc éolien du Mont-Crosin (Jura bernois).

Décembre 2013

- Mr. Le Syndic informe l'assemblée communale du projet éolien.

Février 2014

- Lettre d'intention des conseils communaux au conseil d'Etat pour manifester un intérêt au développement éolien avec les communes de La Verrerie, Remaufens et St-Martin.

Avril 2014

- Réponse du Conseil d'Etat aux conseils communaux La Verrerie, Remaufens et St-Martin.

Décembre 2014

- Présentation du projet éolien à l'assemblée communale par lui-même.

Avril 2015

- 29.04.2015 Installation d'un Sodar (instrument de mesures) dans la forêt La Tossaie. Démontage réalisé le 31.10.2015. (voir photo sur page suivante)



Mai 2015

- Discussion dans les divers lors de l'assemblée communale.

Juin 2015

- Rencontre avec l'association *Vents Contraires !* au bureau communal.

Juillet 2015

- Séance d'informations de l'association *Vents Contraires !* au restaurant à Porsel.

Novembre 2015

- 2ème séance d'informations de l'association *Vents Contraires !* au restaurant à Porsel.

Décembre 2015

- Réception d'un courrier de la DAEC pour une consultation d'énergie éolienne.

Janvier 2016

- La commune répond favorablement et démontre son intérêt pour le projet.

Février 2016

- Réception des mesures de vent du Sodar (forêt de la Tossaire, Bouloz).
- L'association *Vents Contraires !* demande à obtenir les mesures de vent.

Mars 2016

- Le Conseil communal invite l'association *Vents Contraires !* à signer une convention de confidentialité le 08.04.2016.

Avril 2016

- Le 04.04.2016 l'association *Vents Contraires !* nous annonce qu'elle reporte le rendez-vous. La nouvelle date est fixée au 13.04.2016.
- Le 11.04.2016 l'association *Vents Contraires !* annule le rdv, invoquant la loi sur la transparence.
- Le 20.04.2016 Greenwatt souhaite que l'association *Vents Contraires !* se rende chez eux pour obtenir les mesures de ventilation.
- Le 20.04.2016 Séance d'informations organisée par le Service de l'Energie pour le potentiel éolien fribourgeois.

Mai 2016

- 20.05.2016 RDV avec Mme Zunzer-Raemy pour discussion de la loi sur la transparence.
- 31.05.2016 Le Conseil communal retourne les mesures de vent à Greenwatt.

Echéancier dès juillet 2016

(ce planning est prévu pour un parc éolien complet)

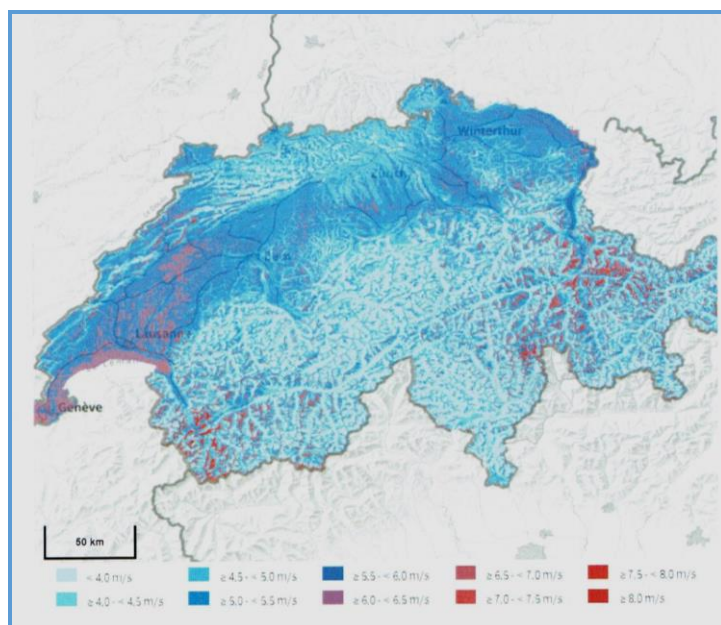
- Automne 2016
 - Finalisation des sites éoliens au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil
- Mi-2017
Validation du plan directeur cantonal par le Grand Conseil
- Automne 2017
Validation par le Conseil fédéral

Planning pour une éolienne-test

- 3-4 mois pour monter le dossier.
- Vote pour l'acceptation du plan d'affectation.
- En 6 mois le dossier et la votation peuvent être ficelés.
- Après avoir obtenu le permis de construire et la nouvelle zone, 6-8 mois pour la construction et commande de la machine.

Quelques chiffres

- Consommation totale pour la commune en 2014
 - 4'040'918 kwh/an
- Production d'énergie éolienne
 - Env. 7'000'000 kwh/an
- Mesures de vent
 - de 5.5 m/s à 7 m/s (données par Atlas des vents)



M. Bongard précise qu'à ce jour, la Commune n'a engagé aucun montant pour ce projet. Il ajoute que la Commune n'a pas non plus signé de contrat avec Greenwatt. Il s'agit uniquement de discussions.

On demande ce que la Commune va gagner d'avoir une éolienne ?

R. environ 30'000.00 fr. par an sur 20 ans. Mais cela pourrait aller jusqu'à 50'000.00 fr. Les chiffres devront, bien entendu, être affinés par le promoteur et le propriétaire.

Existe-t-il des projets concrets actuellement ?

R. on pourrait avoir une éolienne ; cependant, elle ne serait pas seule car les éoliennes s'installent sous forme de parcs qui se composent de 6-7 machines.

Le Canton de Fribourg prévoit l'installation de 30 machines sur son territoire. Actuellement, il y a plein de projets partout mais ce sont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui décideront.

Mme Clotilde Medana Schlageter, Bouloz – Présidente Association Vents Contraires ! souhaite apporte des compléments au Powerpoint présenté par M. Bongard. Pour ce faire, elle demande à M. Bongard de passer en revue les différentes diapositives.

- pour ce qui est de la Convention qui devait être signée par l'Association pour l'obtention des mesures de vent, c'est la loi sur l'information qui a été invoquée.

Greenwatt n'avait pas le droit de contraindre l'Association à signer une convention. Mme Annette Zunzer Raemy Préposée cantonale à la transparence a précisé à Mme Medana Schlageter que Greenwatt devait répondre favorablement ou négativement mais, en aucun cas, n'avait le droit de faire signer une convention.

- Mme Medana Schlageter a eu une discussion avec M. Boschung du Service de l'Energie et des Transports à Fribourg. De son point de vue, on ne parle pas d'éolienne-test mais d'un parc éolien ; par conséquent, on ne peut pas donner le nom d'éolienne-test.

- Pour ce qui est du chiffre indiquant la production d'une éolienne (7 mio kwh), ce sont des chiffres donnés par Greenwatt ; à Charrat en Valais, ce sont 6.6 mio de kwh qui sont produits. Mme Medana Schlageter estime que c'est juste impossible qu'une éolienne dans la forêt de la Tossaie à Bouloz fasse mieux que celle de Charrat. Elle ajoute que si la production de kwh est égale à celle du Mont Crosin, ce sera déjà bien.

R. M. Bongard répond que si nous arrivons à une production de 6 mio de kwh, ce sera déjà très bien sachant qu'il faut 4 mio de kwh pour notre Commune.

M. Nicolas Favre, Conseiller communal, précise que l'éolienne de Charrat VS a déjà 10 ans. Maintenant, la technologie en la matière s'est bien améliorée. La demande de sortir du nucléaire a forcé les ingénieurs à améliorer les choses. Avant, les éoliennes tournaient avec du vent à 7 m/s et maintenant, elles arrivent à fonctionner avec du vent à 4 m/s.

M. Favre ajoute qu'un vent à 8 m/s n'est pas intéressant car cela fait tourner trop vite l'éolienne et on doit l'arrêter pour éviter des problèmes. Il faut un vent régulier, ni trop faible, ni trop fort.

Le parc éolien du Mont Crosin a eu un impact considérable sur le tourisme dans la région.

M. Favre comprend l'attitude de Mme Medana Schlageter face aux éoliennes. Toutefois, il faut aussi tenir compte du fait que d'autres citoyens/nes puissent avoir un avis contraire.

M. Bongard ajoute que les éoliennes du Mont Crosin vont être changées. Avec les nouvelles machines qui seront moins hautes, il sera possible d'obtenir 45% de plus de kwh.

M. Marco Picasso, Pont, demande la durée du contrat de bail ?

R. une durée de 20 ans. M. Bongard ajoute que si nous « ratons le train des éoliennes », il sera trop tard ensuite. Il confirme que quoi qu'il arrive, rien ne se fera sans un vote via les urnes. La population aura son mot à dire.

M. Michel Grivel, Porsel, estime que la population devrait accepter une éolienne car nous sommes une Commune pauvre et 50'000.00 fr. ne sont pas négligeables.

R. M. Bongard ajoute qu'en plus, l'énergie éolienne est une énergie verte.

M. Marc Levrat, Porsel, trouve heureux le fait que le Conseil communal attaque le problème « Energie » ; il est intéressant de savoir que nous pourrions couvrir les besoins de la Commune de cette manière. Dès lors, il faut essayer d'arriver à quelque chose de positif.

3. DECHETTERIE, TRI DU PE – présenté par Favre Nicolas, Conseiller communal

M. Favre parle du tri du PE (plastique) ; à ne pas confondre avec le PET qui est évacué par une autre filière. M. Favre précise que son prédécesseur, M. Marmier, avait reçu deux offres pour l'évacuation du PE et lui-même vient de recevoir 2 autres offres.

L'évacuation se fait via de gros « big bag » de 40-45 kg pour lesquels il faut payer entre 30 et 40.00 fr. par évacuation. En finalité, cela revient de 300.00 à 400.00 fr. par tonne.

Pour comparaison, nous payons actuellement 185.00 fr. la tonne pour évacuer le PE via la SAIDEF (usine d'incinération) à Châtillon/Posieux.

Si un tel tri entre en vigueur, il faudra de la place supplémentaire à la déchetterie. En plus tout n'est pas recyclable parmi le plastique ; une partie doit ensuite être quand même retournée à la SAIDEF pour incinération ! Cela signifie deux transports pour le PE. Si on fait un Eco-bilan, il est très mauvais.

En plus, le PE est aussi transféré en Autriche.

Pourquoi autant d'intérêt pour le PE : parce qu'il génère peu de cendres et beaucoup d'énergie. Donc, toute usine d'incinération est très intéressée par la récupération du PE.

Petit rappel : la SAIDEF fabrique de l'électricité et de la chaleur qui sont vendues à l'Hôpital cantonal (électricité verte).

M. Favre précise que recycler c'est bien mais cependant tout n'est pas recyclable. Le PE est certes volumineux mais il n'est pas lourd.

M. Pascal Falcy, Porsel, précise, pour les personnes présentes, que l'on peut évacuer le PE dans l'un des containers situés soit à la Coop, soit à la Migros à Oron-la-Ville.

M. Michel Grivel, Porsel, pense qu'il faut pousser les gens à faire évacuer le PET aussi via les containers de la Coop ou de la Migros.

M. Gérard Mesot, Bouloz, remercie M. Favre pour les précisions claires données sur le sujet et il est très content que le Conseil communal ait pris la peine d'étudier le dossier. En effet, il avait posé la question sur le PE lors d'une dernière assemblée communale.

4. PORSEL, IMPASSE DE LA PERREIRE ET PARKING DE L'AURBERGE COMMUNALE

En 2014, le Conseil a attribué des travaux à une entreprise pour effectuer des travaux de réfection sur le secteur de l'impasse de la Perreire à Porsel ainsi que sur la place de parc de l'Auberge de la Fleur de Lys.

A ce moment-là, l'entreprise a subi une restructuration. En charge du dicastère des routes, Mme Cardinaux a eu contact avec une nouvelle personne de référence. Cette dernière lui a proposé des travaux un peu différents que ceux prévus initialement dans l'offre. Le Conseil a décidé d'accepter cette proposition légèrement moins onéreuse pour obtenir le même résultat apparemment.

A la suite des travaux, nous avons, à notre regret, rapidement, dû constater que les résultats ne donnaient pas entière satisfaction. En effet, nous avons remarqué un refus de gravillons trop important.

Mme Cardinaux a, alors, eu quelques entretiens avec la personne de contact de l'entreprise pour lui faire part de notre mécontentement. A la suite de quelques mésaventures, il y a eu une deuxième restructuration dans l'entreprise. La nouvelle personne en charge de notre dossier a confié à Mme Cardinaux que le procédé utilisé ne convenait pas pour une route de quartier. Elle a ajouté qu'il faudrait voir avec le temps, si finalement, les travaux pourraient donner satisfaction (= d'ici le printemps 2015).

Malheureusement cette dernière personne a eu un grave accident, ce qui a compliqué les discussions et l'avancée du dossier.

Finalement, nous nous retrouvons au printemps 2016 avec, enfin, une véritable solution et une réponse concrète de la part de l'entreprise. Nous avons obtenu une proposition intéressante.

L'entreprise s'engage à refaire les travaux en enlevant une partie de ce qui a été fait, pour reposer une nouvelle couche. Ces travaux sont plus conséquents que ceux prévus initialement et donneront entière satisfaction, en nous permettant d'avoir un ouvrage qui durera plus longtemps dans la durée. Cependant, qui dit, travaux plus conséquents, dit coût plus élevé.

L'entreprise nous propose de réaliser les travaux au prix coûtant et de déduire ce que la Commune a déjà payé. Ainsi nous devrions encore déboursier environ 9'900.00 fr. pour ce chantier.

Au vu de la situation, cette proposition est honnête et intéressante. Elle permet de donner satisfaction au Conseil communal ainsi qu'aux riverains. Afin de pouvoir clore une fois pour tout ce dossier, le Conseil communal a décidé d'accepter cette offre, en espérant que les riverains feront preuve de patience pour tous les désagréments déjà encourus et pour les nuisances d'un nouveau chantier en 2016. Les travaux devraient avoir lieu durant l'été voire la fin de l'été.

M. Michel Grivel, Porsel, (habitant le quartier La Perreire) demande s'il y aura à nouveau du gravier sur cette route ?

R. Non.

M. Grivel rappelle qu'il y a, à nouveau, des touffes d'herbe qui poussent dans le goudron sis près de sa villa. Le problème c'est qu'il n'y a pas de fond dans cette route.

Il précise que personne n'est venu balayer le gravier qui s'est déposé sur le bord des gazons.

R. Mme Cardinaux répond que la balayeuse est venue à deux reprises.

M. Grivel estime qu'il vaut mieux ne rien faire et laisser les choses ainsi maintenant ; ou alors, le mieux serait de faire comme à Savigny où le travail a été bien exécuté.

R. Mme Cardinaux précise que la Commune essaye de faire au mieux.

M. Grivel pense que le mieux est de laisser l'argent dans la caisse. M. Josef Bachmann, Pont, est d'accord avec M. Grivel.

M. Grivel poursuit en disant qu'il ne veut pas qu'on vienne près de chez lui faire ces travaux.

R. Mme Cardinaux lui répond que ces travaux de réfection vont concerner uniquement l'artère principale de l'impasse, soit accès depuis la route cantonale (bas de la route et non pas haut de la route près de chez M. Grivel). Mme Cardinaux conclut en disant à M. Grivel que le Conseil communal a pris note de ses remarques.

5. DON POUR LA SOCIETE DE JEUNESSE

Lors de la dernière assemblée communale du 06 avril 2016, le Conseil communal avait proposé d'utiliser une partie du bénéfice brut 2015, à savoir CHF 15'000.00, pour venir en aide à la Société de jeunesse de Porsel qui se retrouve avec un déficit conséquent à la suite de l'organisation de son Giron, en août 2015.

Cette idée est venue du Conseil communal et la Société de jeunesse n'a jamais réclamé de l'aide de la part de la Commune. Notre volonté était simplement de soutenir des jeunes en difficulté afin qu'ils ne s'essouffent pas et qu'ils ne perdent pas leur précieuse motivation.

L'assemblée a accepté ce don, en émettant, tout de même, le souhait d'obtenir quelques explications quant à la situation. Le nouveau Conseil communal a rencontré une délégation du Comité du giron et de la Société de jeunesse. Il a obtenu les réponses à toutes les questions qu'il y avait lieu de se poser.

Dans le cadre de cette assemblée, quelques personnes de cette délégation sont présentes et elles ont accepté de venir exposer une partie des faits. Nous n'allons aucunement faire le procès du Comité ni réécrire l'histoire, mais simplement comprendre pourquoi la société se retrouve dans cette situation actuellement.

Mme Cardinaux tient à préciser à l'assemblée que le versement n'a pas encore été effectué, mais qu'il sera fait d'ici quelques semaines, directement à une entreprise dont la facture reste encore ouverte. Ainsi cette manière de procéder permet le plus de clarté possible pour toutes les parties, ainsi que pour vous, citoyens/nes de la Commune.

Mme Cardinaux donne la parole, dans un premier temps, à M. Hervé Dénervaud, Président du comité d'organisation du Giron, puis ce sera à M. Florian Mesot, nouveau Président de la Société de la jeunesse.

M. Hervé Dénervaud précise que le Giron n'a généré aucun bénéfice ; au contraire, il y a eu une perte d'environ 80'000.00 fr. Il y a différentes causes à cela :

- le loto n'a pas bien fonctionné ; il y a eu un manque d'affluence
- les 2 grands concerts des vendredi et samedi soir n'ont eu que peu d'entrées ; par contre le concert du jeudi soir, celui de Soldat Louis, a bien fonctionné
- la fréquentation de la fête était très élevée ; il y a eu beaucoup à gérer et il manquait de bénévoles.
- la facture des boissons était plus élevée que prévue
- des arrangements de paiement ont été pris avec les divers créanciers ; ils se donnent un maximum de 3 ans pour tout rembourser.

M. Dénervaud souhaite remercier chaleureusement Mme la Syndique, le Conseil communal et l'Assemblée communale pour ce don qui va aider les Jeunes à avancer positivement.

M. Florian Mesot prend la parole pour remercier également sincèrement Mme la Syndique, le Conseil communal et l'Assemblée. Il fait un topo sur la situation actuelle de la Société de jeunesse et comment elle a prévu d'amortir la dette.

M. Mesot précise qu'il n'a jamais été question de dissoudre la Société de jeunesse ; les jeunes ont décidé, dès le départ, d'assumer les responsabilités.

Après la fête de la Coyotte Girls à la fin novembre 2015 qui a vu un bénéfice plus conséquent que les autres années, il a été possible de commencer à rembourser une partie de la dette par un versement à la mi-décembre 2015 (pour les taxes et impôts sur le Giron). Toutes les factures du Canton ont été payées.

Il reste donc 80'000.00 fr. à rembourser ; la Société aurait pu tenter de négocier les prix mais cela n'aurait pas été correct vis-à-vis des sponsors.

M. Mesot compte bien que tout soit remboursé dans les 3 ans. La Société de jeunesse va faire au plus vite pour rembourser pour ensuite pouvoir quand même offrir des activités de loisirs aux jeunes afin de les motiver ; actuellement, ils fournissent un travail énorme pour éponger la dette.

* * *

Mme Claudine Aebischer, Pont, estime que la Société de jeunesse est bien aimable de payer une dette pour laquelle elle n'est pas totalement responsable. Cela aurait dû être le Comité d'organisation qui aurait dû prendre en charge le déficit. Elle veut féliciter ces jeunes qui prennent en charge une perte pour laquelle ils n'ont pas eu grande chose à dire.

Mme Aebischer souhaite également relever un fait par rapport au don de la Commune pour la Société de jeunesse. Cela risque de créer un précédent. Ce n'est pas très normal vis-à-vis des autres Sociétés.

Peut-être aurait-il fallu faire un prêt à la Société de jeunesse mais pas un don ! Malheureusement, elle n'a pas pu être présente lors de la dernière assemblée communale pour donner son avis.

R. Mme la Syndique précise à Mme Aebischer que la Commune a déjà plusieurs fois aidé des Sociétés et parfois de façon conséquente, même plus conséquente que pour la Société de jeunesse.

M. Raymond Dévaud, Porsel (ancien Syndic) confirme que ce n'est pas un précédent. Il énumère les Sociétés qui ont reçu des dons conséquents (entre autres la Fanfare et le FC Le Crêt-Porsel-St-Martin). Il ajoute que pour la Société de jeunesse, il s'agit d'un accident de parcours ; cela aurait pu arriver à une autre Société. Il a, lui-même, organisé le Giron des musiques pour la Fanfare, qui, par chance, a fait un bon bénéfice.

Mme la Syndique tient à rappeler que le but n'est pas de faire le procès de la Société de jeunesse.

M. Michel Grivel, Porsel, pense qu'on devrait même rajouter aux 15'000.00 fr., les 10'000.00 fr. prévus pour la réfection de la route de l'Impasse de la Perreire et des places de parc de l'Auberge à Porsel. Il propose que la Société de jeunesse fasse une information sur laquelle elle indiquerait ses coordonnées bancaires/postales afin que les habitants qui souhaitent les aider puissent faire des dons.

R. M. Florian Mesot, Président de la Société de jeunesse répond à M. Grivel que ce n'est pas le but. Les habitants aident déjà bien la jeunesse ; les chants du 1^{er} mai dans chaque maison ont bien rapporté de l'argent.

Il remercie M. Grivel pour son initiative mais la jeunesse ne veut pas commencer à mendier auprès de la population. Il rappelle que la Société de jeunesse n'a rien réclamé à la Commune mais c'est la Commune qui a décidé elle-même pour le don. Il réitère ses vifs remerciements à la Commune au nom de la Société. Il lui est reconnaissant.

Il ne veut pas que l'on critique la Société de jeunesse et le but n'est pas d'obtenir, chaque fois, une aide de la Commune.

Le Comité de la Société de jeunesse réfléchira, toutefois, à l'opportunité d'envoyer ou non un tout ménage avec son CCP.

M. Thierry Dewarrat, Porsel, salue le bon état d'esprit de la Société de jeunesse ; il profite de l'occasion pour dire que le FC Le Crêt-Porsel-St-Martin va fêter son 20^e anniversaire en juin 2017 et pour cela il va faire des actions (style vente de vins, etc.). Il propose d'éviter des doublons et demande si la Société de Jeunesse accepte de ne pas faire de vente de vins durant la période concernée.

R. M. Mesot répond à M. Dewarrat qu'il a été informé sur la fête prévue en juin prochain et bien entendu, rien ne sera fait pour concurrencer le FC.

DISCUSSION :

1. Mme la Secrétaire du Ski-Club de Bouloz souhaite évoquer un problème au niveau de la location de la Salle polyvalente. Le SCB aimerait obtenir des heures supplémentaires d'occupation de la Salle pour ses entraînements. Actuellement, il utilise le lundi soir et il doit s'arrêter à la fin de l'année car dès janvier c'est le FC qui prend la plage horaire.

Elle précise que lorsqu'elle s'est adressée à la Commune, on lui a répondu qu'il n'y avait pas de plages horaires disponibles. Le SCB trouve étonnant qu'on loue la Salle à des sociétés extérieures avant de laisser la place pour Sociétés de la Commune.

Elle a tenté de proposer à l'assemblée du SCB d'utiliser une plage horaire à Le Crêt dans la nouvelle salle de gym. La réponse a été catégoriquement non. De ce fait, elle revient vers la Commune pour savoir s'il serait possible de trouver une solution, même si c'est pour l'année prochaine.

R. Mme la Syndique lui répond qu'il n'est pas possible de régler le problème, de suite, pendant l'assemblée. Il faut prendre connaissance du planning et le Conseil communal va se pencher sur la question et tenter de trouver une solution adéquate pour tout le monde. Une réponse lui sera rendue prochainement.

2. Mme Géraldine Maillard Dewarrat, Porsel, demande si nous ne pourrions pas revenir à l'ancien horaire pour les assemblées communales, soit 20 h 00 ; en effet, 19 h 30, c'est un peu serré pour le timing de certaines personnes.

R. Mme la Syndique lui précise que le Conseil communal a instauré l'horaire à 19 h 30 car les assemblées communales se terminaient très tard. Elle prend note de la remarque de Mme Maillard Dewarrat et le Conseil communal va étudier la question.

M. Michel Grivel, Porsel, quant à lui, souhaite conserver l'horaire de 19 h 30.

R. Mme la Syndique lui répond qu'il sera difficile de trouver un horaire qui conviendra à tout le monde.

3. Mme Claudine Aebischer, Pont, est étonnée que les citoyens/nes n'aient pas été informés des places vacantes au sein des diverses Commissions communales. Il n'y a pas eu de tout-ménages.

R. Mme la Syndique lui répond que M. Thierry Dewarrat, Membre de la Commission financière, lors de la dernière assemblée communale d'avril, a fait un appel oral à ses concitoyens/nes et cet appel était mentionné dans le procès-verbal d'assemblée qui figurait sur Internet dès le 26 avril 2016.

Mme la Syndique ajoute que le Conseil communal a, lors de cette assemblée, à chaque reprise, demandé aux personnes présentes, s'il y avait d'autres propositions de candidat. Toutefois, nous pourrions voir pour la prochaine fois s'il faut procéder autrement.

M. Gilbert Cardinaux, Bouloz, estime qu'il serait bien d'avoir une bonne répartition des candidats entre les villages. Cette fois-ci il n'y a personne de Bouloz au sein de la Commission financière.

4. M. Michel Grivel, Porsel, souhaite parler du talus communal sis au centre du village, le long de la place de parc. Les copeaux tombent régulièrement sur le trottoir. De son avis, il aurait été mieux de faire ce talus en « dur » = béton et cailloux ; de plus, les arbres (érables) qui longent le trottoir donnent passablement de feuilles qui tombent également sur le trottoir. Il faudrait purement et simplement les raser au pied !

La Commune est pauvre et elle a des frais conséquents d'entretien du talus communal.

Des citoyens/nes ne sont pas d'accord avec l'idée de M. Grivel. M. Grivel les prie alors d'aller entretenir ledit talus.

5. M. Josef Bachmann, Pont, demande si les lieux de dépôt pour les branchages et le gazon n'existent plus dans la Commune ? En effet, il relève le fait qu'un citoyen de Pont va déposer dans la forêt ses branchages et son gazon et même du fumier tout près du ruisseau !

R. On répond à M. Bachmann que les lieux de dépôts existent toujours, soit au Ch. des Chaulettes à Porsel pour les branchages et à la déchetterie communale pour la benne à gazon.

* * *

Mme la Syndique tient à remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. La suite qui convient y sera donnée et nous tiendrons compte des remarques.

Elle remercie également ses collègues, le personnel administratif ainsi que tous les autres employés auxiliaires de la Commune.

Il est 21 h 35 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée offrant le verre de l'amitié à toutes et à tous et en leur souhaitant bon retour dans leurs foyers.

Porsel, le 21 juin 2016

La Secrétaire

La Syndique